

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS721

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 6

Après le mot :

« être »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« doté de la personnalité morale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et suppression d'une précision inutile : l'article L.6132-1 renvoie déjà à un décret, il n'est pas nécessaire de prévoir un autre renvoi au décret dans le cadre de cet alinéa.